



RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

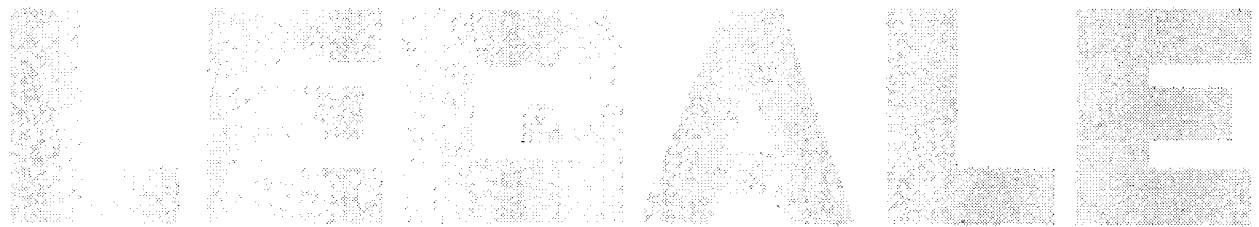
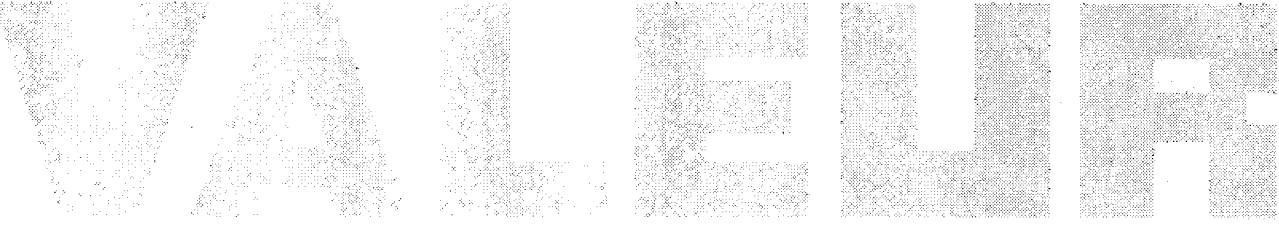
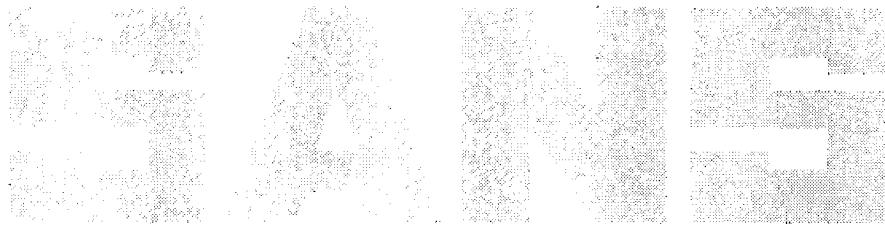
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00406

Numéro SIREN : 808 130 967

Nom ou dénomination : 1.2.3 SOLEIL

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2017 sous le numéro de dépôt 1116



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CARCASSONNE
34 RUE DE STRASBOURG
11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél 04 68 11 27 30 Fax 04 68 11 27 39
www.infogreffe.fr --

RECEPISSE DE DEPOT

1,2,3 SOLEIL

11B chemin de Pech Dur
11610 Ventenac Cabardes

V/REF :
N/REF : 2014 B 406 / 2017-A-1116

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CARCASSONNE certifie qu'il a reçu le 19/05/2017, les actes suivants :

Divers

- délibérations du conseil de gestion : changement de président et nomination fondé de pouvoir
- Nomination de président
- Démission de président

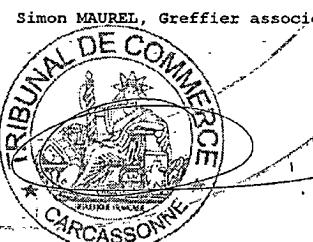
Concernant la société

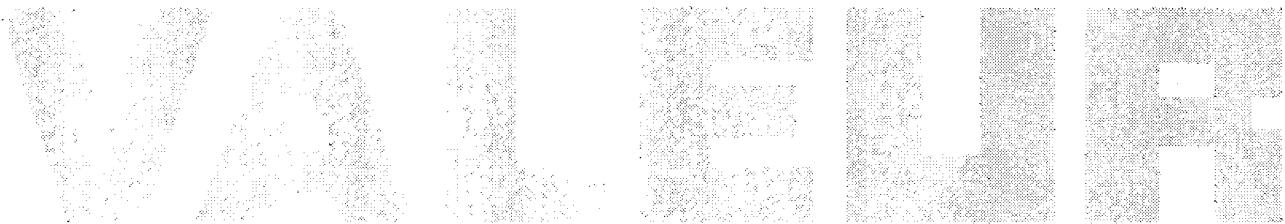
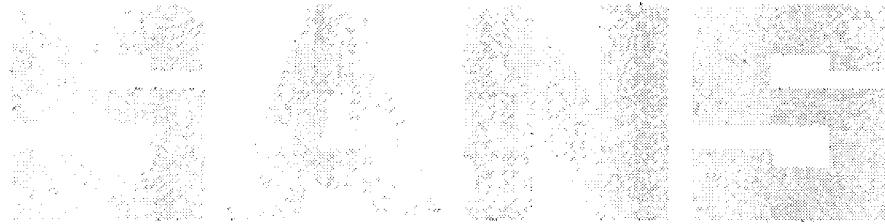
1,2,3 SOLEIL
Société par actions simplifiée
place des Marroñiers
11190 Luc-sur-Aude

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1116 le 19/05/2017

R.C.S. CARCASSONNE 808 130 967 (2014 B 406)

Fait à CARCASSONNE le 19/05/2017,
LE GREFFIER





1,2,3 Soleil
Société par actions simplifiée à capital variable
RCS Carcassonne 808 130 967
Siège social : Place des marronniers, 11190 Luc-sur-Aude

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION
EN DATE DU NEUF MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de gestion de la Société, se sont réunis sans délai sur convocation du Président de la Société à l'adresse suivante : 1 Place des Marronniers, 11190 à Luc-sur-Aude.

Etaient présents ou représentés :

- la société Soleil du Midi, représentée par Monsieur Alain Argenson ;
- la société Enerfip, représentée par Monsieur Julien Hostache ;
- Monsieur Yves Gambier ;
- Monsieur Jean-Claude Pons ;
- Madame Ginette Roussel ;
- Monsieur Gérard Chauvet ;
- Monsieur Ten Vogels ;
- Madame Maria Starrs ;
- Monsieur Benoit Praderie ;
- Monsieur Eric Ciaparra ;
- Monsieur Georges Mounier.

Le Conseil de gestion était présidé par la SARL Soleil du Midi représentée par Monsieur Alain Argenson, en qualité de Présidente de la Société.

Le Conseil de gestion a adopté les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION – NOMINATION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE ET DU PRESIDENT DU CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion, connaissance prise des articles 13 et 14 des statuts, et connaissance prise de la lettre de démission adressée par la SARL Soleil du Midi avec effet au 9/05/2017, décide de nommer en qualité de Président de la Société, avec effet à compter du 9/05/2017 :

Georges Mounier, né le 19/10/1959 à Redon (35), demeurant Ventenac-Cabardès (11) ;

Conformément à l'article 14.1 des statuts, Georges Mounier, exercera également le mandat de Président du Conseil de gestion.

Georges Mounier est nommé pour une durée de deux ans.

Georges Mounier ne sera pas rémunéré pour ses mandats de Président de la Société et de Président du Conseil de gestion. Il aura droit au remboursement des frais raisonnables engagés dans le cadre de ses mandats, sur justificatifs.

Georges Mounier a d'ores et déjà indiqué accepter son mandat.

Cette décision est adoptée à la majorité des membres participants ou représentés

DEUXIEME DECISION – NOMINATION DU FONDE DE POUVOIR

Le Conseil de gestion, connaissance prise de l'article 14 des statuts, décide de nommer en qualité de Fondé de Pouvoir de la Société :

Maria Starrs, née le 11/11/1957 à Madrid (ES), demeurant Luc-sur-Aude (11) ;

Maria Starrs est nommé pour une durée de deux ans.

Maria Starrs ne sera pas rémunéré pour son mandat de Fondé de Pouvoir. Elle aura droit au remboursement des frais raisonnables engagés dans le cadre de son mandat, sur justificatifs.

Maria Starrs a d'ores et déjà indiqué accepter son mandat.

Cette décision est adoptée à la majorité des membres participants ou représentés

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

Le Conseil de gestion délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à la majorité des membres participants ou représentés

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et par au moins un autre co-gestionnaire.

SAS 1,2,3 Soleil
Georges Mounier
Président de séance